Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260309-D202609-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 16 février 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 16 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Florence PASDELOUP, Jérémy PERRON, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÜN, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusées : 2 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Florence PASDELOUP et Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN.
Secrétaire de séance : Florent THOUMELIN.

DÉLIBÉRATION 2026/09
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur émanant du Service de gestion Comptable de Rosporden: le comptable public n'a pu recouvrer des titres de prestations périscolaires – cantine et garderie- émis entre 2022 et 2023, pour un montant total de 365.75 €.
En conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres est sollicitée.
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 18 voix Pour

APPROUVE l'allocation en non-valeur des créances suscitées d'un montant global de 365.75 € par l'émission d'un mandat à l'article 6541 au budget général- 404,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 9 mars 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 09/03/2026
De la publication le